

**Sujet** réponse / au vote assemblée nationale / aux néonicotinoïdes de ma députée des  
: Hautes-Alpes

**Date** Thu, 24 Sep 2020 13:32:37 +0200

:

**De :**

**Pour** POLLINIS <[contact@pollinis.org](mailto:contact@pollinis.org)>

:

Bonjour,

Pour information, la réponse de ma députée des hautes-Alpes :

"Monsieur,

J'ai bien reçu votre mail me faisant part de votre positionnement à l'égard de la question des néonicotinoïdes.

Je conçois aisément qu'une réintroduction de substances chimiques préalablement interdites apparaisse comme un retour en arrière déconcertant. De ce fait il convient avant toute chose de réitérer le fait que cette dérogation ne constitue pas un total revirement . Par ailleurs, cette dérogation s'appliquera aux cultures betteravières. Ces dernières ne possédant pas de fleurs le risque pour les insectes pollinisateurs à l'instar des abeilles est faible.

La prolifération de cette jaunisse laisse planer le risque d'une totale annihilation de la filière betterave-sucre qui représente en France 46 000 emplois et la solution de dérogation se pose comme une solution conjoncturelle d'urgence pour éviter un désastre agricole, économique et social. Abandonner à son sort la filière betterave-sucre signifie également être contraint par le futur à importer en masse des produits venant de pays européens dans lesquels il n'y a aucune restrictions en termes phytosanitaires.

Toutefois, soyez assuré qu'en parallèle l'effort de recherche redouble et que des mesures fortes ont été prises pour faire en sorte que la dérogation soit la plus courte possible et s'effectue dans le plus grand respect de la transition écologique. A ce titre, le programme de recherche a été renforcé dans les instituts publics comme privés et le budget réabondé de 5 millions d'euros. Également, un plan de protection des pollinisateurs a été mis en place afin d'assurer une meilleure sécurisation lors des périodes de floraison.

Par ailleurs, sur la base d'un avis de l'Anses, il sera interdit, lors des campagnes suivant la culture des betteraves, de planter des cultures attractives de pollinisateurs afin de ne pas exposer les insectes pollinisateurs aux résidus éventuels de produits. Etant moi-même membre du Groupe Agriculture à l'Assemblée je vous réaffirme mon engagement certain en faveur d'une transition vers une agriculture nouvelle

basée sur une souveraineté retrouvée et un avenir débarrassé du chimique de grande ampleur. La situation à laquelle nous faisons face est liée à l'inefficacité des solutions alternatives, manquement auquel les efforts ciblés des chercheurs sauront, je n'en doute pas, palier efficacement.

J'espère avoir pu vous apporter des précisions et informations satisfaisantes. Je vous prie de bien vouloir croire en mon entière attention en ce qui concerne cette problématique et aux suites qui y seront apportées.

Bien cordialement,"

Pascale BOYER, Députée des Hautes-Alpes, 1<sup>ère</sup> circonscription.

**De :**

**Envoyé :** mardi 22 septembre 2020 16:37

**À :** Pascale Boyer <[Pascale.Boyer@assemblee-nationale.fr](mailto:Pascale.Boyer@assemblee-nationale.fr)>

**Objet :** Re: AUCUNE DÉROGATION À L'INTERDICTION DES NÉONICOTINOÏDES SANS PLAN DE TRANSITION AGRICOLE

Madame Boyer,

Je n'ai pas reçu de réponse de votre part à mon mail qui date de 3 semaines!

De quelle façon dois-je communiquer avec vous pour avoir une réponse à mon questionnement en tant que citoyen? Comme représentante à l'Assemblée Nationale des habitants de cette partie Sud du département des Hautes-Alpes, votre rôle et action est majeure pour nous pour faire entendre notre voix.

Je compte sur vous pour m'apporter une réponse précise et éclairée.

Merci par avance.

Bien cordialement

--